

La répression des minorités ethniques au Viêt-Nam

L'article 27 du Pacte International sur les Droits Civiques et Politiques stipule que :

Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue.

Premier Cas : La minorité ethnique Cham au hameau Van Lam

La minorité ethnique Cham vit essentiellement de la culture agricole, forrestière et de l'élevage. Elle bénéficie d'un territoire réervé qui a été reconnu depuis les règnes des Rois Thieu Tri. Ce territoire qui comprend principalement la majorité des zones cultivables situées sur le delta, à l'Est limitrophe avec la Mer de Chine et les forêts, à l'Ouest, limitrophe avec la province de Lam Dong, est considéré comme un réservoir de produits forestiers et des fermes d'élevage réservés spécifiquement à la population Cham. Grâce à ce statut particulier de leur territoire, les Cham ont pu bénéficier suffisamment de temps pour se développer et maîtriser leur environnement.

Après la prise du Sud Vietnam en 1975, les autorités communistes vietnamiennes ont confisqué les terres du groupe de 73 habitations des Cham du hameau de Van Lam, totalisant plus de 320 hectares, afin de les rattacher à la zone des fermes étatiques de Quan The, de la commune de Phuoc Nam, district de Ninh Phuoc, province de Thuan Hai. En 1996, les autorités ordonnèrent le démantèlement de cette ferme. Au lieu de rendre les 320 ha de terres aux Cham, des terres dont ils sont propriétaires, les autorités de la province de Ninh Thuan ont décidé de distribuer ces terres à des Vietnamiens qui ont travaillé à la ferme de Quan The, le reste de ces terres, les autorités les ont cédées à l'entreprise privée de Vinh Ha Long sans fournir la moindre explication plausible, sans proposer de conventions d'indemnisations, malgré les réclamations et demandes de justice de la part des 73 habitations des Cham qui sont les propriétaires reconnus de ces terres.

A partir de 1996, les 73 familles Cham ont commencé à envoyer des lettres de réclamations pour demander la restitution de leurs terres mais les autorités de la province de Ninh Thuan refusent d'examiner leur dossier. En 2004, les habitants du hameau de Van Lam sont allés manifester à Hanoi pour demander l'intervention du pouvoir central, mais toujours sans aucun résultat. En 2006, ils ont décidé d'aller manifester pour réclamer l'examen de leur dossier par les autorités locales, mais personne ne s'est préoccupé de leurs revendications.

Le 06/12/2007, l'ensemble des femmes du hameau de Van Lam se sont rassemblées pour manifester devant le siège du Comité Populaire de la province de Ninh Thuan afin de réclamer la restitution de leurs terres. Au lieu de chercher à trouver une solution aux réclamations des Cham, les responsables du Parti Communiste de Ninh Thuan ont mobilisé les forces de sécurité et les milices pour emmener les femmes du Hameau de Van Lam dans deux transports militaires et les ont déposées sans ménagement au district Tuy Phong, province de Binh Thuan, et à Cam Ranh, province de Khanh Hoa, la province de Khanh Hoa est distante de la municipalité de Phan Rang d'environ 50 kms.

Le 23/07/2008, à l'occasion de la visite de la délégation du Premier Ministre vietnamien et des responsables du Parti de Ninh Thuan afin de passer en revue le projet de construction de la centrale nucléaire dans la zone de Phuoc Dinh, district de Ninh Phuoc, province de Ninh Thuan, la population des 73 habitations du hameau de Van Lam, composée en majorité de femmes, a manifesté et cherché à bloquer de manière pacifique avec deux banderoles minuscules écrites à la main avec les mots "Premier Ministre au secours de la population" et "Indemnisation aux habitants de 73 habitations". Les forces de sécurité et les milices ont usé de la force pour disperser les manifestants composés de femmes, et sont ainsi responsables du fait que la manifestation non-violente dégénère en affrontements violents avec les forces de sécurité.

Les Cham sont des gens de nature fondamentalement bonne et sincère. Ils ont toujours vécu sur ces terres depuis la nuit des temps et ont montré leur attachement à leurs terres comme une sorte de religion. Ainsi toute politique visant à les déposséder de leurs terres se transformera tôt ou tard en actes de violations délibérées des sentiments religieux de cette population.

Deuxième cas : 300 familles de l'ethnie Cham (Champa), province de Ninh Thuan

Le dossier de réclamation de 300 familles de l'ethnie Cham de la province de Ninh Thuan a été adressé aux autorités vietnamiennes, aux représentants du Parti Communiste Vietnamien, au Comité Populaire responsable de l'administration de l'ethnie Cham (Champa) de la province de Ninh Thuan, aux différents organismes des Nations Unies, à la Commission des Droits de l'Homme, aux gouvernements du monde entier, aux médias du Vietnam et de l'étranger, aux organismes de défense de la justice et aux tribunaux locaux et internationaux.

Nous soussignés, Thanh Nhon (Che Vien Phuong), diplômé de l'Université, représentant en médicaments de fabrication familiale, sans domicile fixe, représentant de l'ethnie Cham de la province de Ninh Thuan, et Thanh Vi (Che Thien Tam), du niveau d'études de collège, acupunctrice, sans domicile fixe, et Luong Thong, de profession de vendeur de médicaments traditionnels, sans domicile fixe, et Sam Van Bien, salarié.

Nous sommes 300 familles Cham (qui ne constituent qu'une partie de l'ensemble des victimes) qui avons été expropriées de nos terres, dépossédés de nos droits, avons perdu nos biens, nos résidences, , et qui avons dû fuir et nous cacher dans les hameaux de Ro Bo, de la zone 1, zone 2 de la commune de Khanh Hai, Hameau de Binh Nghia, Tong Ty, Ro Bo et Phuong Phai.

Nous avons perdu les racines de notre ethnie, même si les vestiges historiques existent toujours. A travers des générations, à travers des régimes différents, nous avons vécu dans l'ombre. Nous avons toujours pu bénéficier des exonérations d'impôts ainsi que de nombreux autres avantages pour nos enfants. Nous avons pu aussi bénéficier de nombreux avantages concernant les services militaires, sociaux ou notre participation à la vie politique.

Auparavant, nous avions des terres d'habitations, des terres cultivables, des biens immobiliers, ce qui constitue l'ensemble de nos héritages légués de manière légale à travers plusieurs régimes.

Mais depuis 1975 jusqu'à maintenant, notre population souffre particulièrement des mauvais traitements de manière systématique de la part des autorités communistes vietnamiennes. Notre dignité et nos droits ont été bafoués. Nous avons perdu tous nos biens, toutes nos terres cultivables, nous ne sommes plus autorisés à pratiquer notre croyance.

Ainsi vous pouvez imaginer sans peine la situation de notre ethnie qui est victime d'une politique de répression féroce, de violation systématique des droits de l'homme, d'expropriation forcée de biens, de discriminations de la part des autorités vietnamiennes.

Nos 100 familles Cham, nous sommes prêts à accepter tous les risques pour défendre les droits de l'homme, les droits de vivre comme tous les êtres humains dans les pays démocratiques, pour reprendre les terres de nos ancêtres, défendre nos droits aux libertés religieuses, défendre nos droits à la recherche du bonheur, tous ces droits qu'aucune personne ne peut refuser à une ethnie minoritaire comme la nôtre. Nous demandons :

- 1) Aux autorités communistes vietnamiennes de restituer les terres, les biens et tout ce qu'elles nous ont pris.
- 2) L'arrêt immédiat des violations de la dignité humaine, des politiques de répression, de terreur
- 3) La cessation des accusations calomnieuses envers notre ethnie, selon lesquelles, nous sommes accusés de coopération avec les puissances hostiles qui fomentent l'évolution pacifique à partir de l'extérieur dans le but de semer la division et de menacer la stabilité et la sécurité de l'Etat.

- 4) L'arrêt immédiat des politiques d'expropriation déguisées afin de tromper l'opinion vietnamienne et internationale
- 5) Aux organismes des Nations Unies et des gouvernements de nous aider à quitter le Vietnam et de nous accorder l'asile dans un pays démocratique respectueux des droits de l'homme. Dans le cas où la répression continuera à l'encontre de notre ethnie, nous choisirons le suicide collectif.

Ninh Thuan, le 1 décembre 2005

Représentant des 300 familles victimes des violations de la dignité humaine, de l'expropriation illégale des terres au profit des cadres du Parti Communiste vietnamien.

Signés Che Phuc Hung et Che Vien Phuong (Thanh Ngon)

Troisième Cas : Un homme d'origine Cham a été torturé en prison jusqu'à la mort au Vietnam

Ba Van Ban, 25 ans, un jeune homme d'origine Cham du hameau de Van Lam, commune de Phuoc Nam, district de Ninh Phuoc, province de Ninh Thuan, a été exproprié de ses terres par une femme du nom de Thi Bui, qui voulait y cultiver des arbres fruitiers. Les terres de Ba Van Ban sont proches du hameau de Hau Sanh, commune de Phuoc Huu, district de Ninh Phuoc province de Ninh Thuan. M. Ba Van Ban est déterminé à reprendre les terres qui lui appartiennent. Malgré de nombreuses promesses, Mme Thi Bui n'a jamais fait le moindre geste pour rendre les terres à M. Ban. Devant cette situation, M. Ban s'est rendu sur ses terres afin de couper quelques branches des arbres fruitiers pour exprimer son mécontentement. La famille de Mme Bui fait une réclamation auprès des forces de sécurité du district de Ninh Phuoc, demandant des réparations auprès de M. Ban.

Le 2 juin 2008, les forces de sécurité sont venues arrêter M. Ban pour l'emmener à la prison du district de Ninh Phuoc. Pendant les deux mois de rétention, M. Ban a été torturé de telle manière qu'il a failli en mourir. Devant cette situation, les forces de sécurité ont autorisé la famille de M. Ba Van Ban à venir le récupérer pour l'emmener à l'hôpital provincial de Ninh Thuan. Un jour plus tard, M. Ba Van Ban est décédé vers 22h le 27 août 2008 suite à ses graves blessures.

Devant ces actes de barbarie, les villageois Cham du hameau de Van Lang sont allés manifester pour exiger le respect des droits de l'homme de la part des autorités vietnamiennes et demander des explications sur les raisons qui ont causé le décès de M. Ba Van Ban.

Quatrième Cas : l'expropriation des biens des Ede

Le missionnaire Y Soai, d'origine Ede a rapporté que :

"Nous sommes de l'ethnie minoritaire qui vit sur les Hauts Plateaux du Centre. Les Hauts-Plateaux du

Centre sont des terres fertiles, riches en ressources naturelles avec un fort niveau de développement en agriculture, en élevage et contribue à plus de 30% de la production nationale, essentiellement des productions de café, du caoutchouc, des fruits et du riz. Les autorités communistes vietnamiennes se sont aperçues des richesses de nos terres. C'est pourquoi, ils ont cherché à nous chasser et à nous exterminer à tout prix, par plusieurs stratagèmes. Ils ont réquisitionné nos terres pour y installer des fermes, construire des zones d'exploitation, puis ils ont procédé au partage et à la distribution de nos terres aux familles des cadres du Parti Communiste. Nous étions obligés de quitter de force nos terres pour trouver refuge dans les zones lointaines et arides. Je prends un exemple concret : au village Buon Tara Puor, les autorités ont confisqué nos terres pour y construire une ferme, appelé ferme de Thang Loi et Cu Pul avec une surface de plus de 1000 hectares, à l'endroit de la commune de Hoa Dong, district de Krong Pac, province de Dak Lak. Les paisibles villageois de Tar Puor n'ont jamais reçu en retour aucune compensation, alors que leurs terres ont été confisquées pour la construction des fermes d'Etat.

Cinquième Cas : Répression à l'encontre des Ede

La répression des autorités à l'encontre des minorités ethniques montagnardes a conduit aux soulèvements sur les Hauts-Plateaux du Centre en 2001 et en 2004, et récemment, vers la mi-avril 2008. Suite à ces trois manifestations de masse, plusieurs centaines de montagnards ont été arrêtés selon le missionnaire Y Soai : " Nous avons reçu des cadeaux empoisonnés des autorités vietnamiennes : c'est la mort de plusieurs centaines de personnes suite aux répressions et tortures. Après avoir été libérées, plusieurs personnes sont décédées suite à leurs blessures, dues aux tortures infligées, 15 jours, 1 mois ou 2 mois après leur sortie de prison. Plus de 300 personnes sont toujours maintenues en détention dans les prisons du Nord depuis 2001 jusqu'à maintenant, certaines ont été condamnées à des peines de prison allant de 2 ans à 18 ans. Les raisons de ces condamnations : les réclamations des libertés religieuses, de démocratie des Ede, et la restitution des terres réquisitionnées par les autorités. Et jusqu'à maintenant les autorités communistes vietnamiennes continuent leur politique de répression, d'arrestations et de mauvais traitements. A l'occasion de chaque échéance importante au Vietnam ou à l'occasion des fêtes religieuses, nous sommes systématiquement convoqués aux bureaux des forces de sécurité pour interrogatoire ou emmenés de force pour y être interrogés et torturés et même pour nous maintenir en détention. C'est pourquoi, nous avons dû fuir notre pays natal, quitter nos proches pour aller chercher protection et justice auprès des communautés internationales.

Un exemple concret le plus récent : le cas de Y Ben Hhook, né en 1979, à Buon Bre, commune de Hoa Phu, ville de Ban Me Thuot, province de Dak Lak. Domicilié à Buon Dung, commune Cu Ebur, ville de Ban Me Thuot, province de Dak Lak. Il a été kidnappé par les forces de sécurité le 26/04/2008, il fut interrogé et torturé

sauvagement. Après avoir constaté que sa santé se détériorait de manière dangereuse, les forces de sécurité l'ont emmené à l'hôpital, puis l'ont laissé mourir le 1 mai 2008 à l'hôpital provincial de Dak Lak. Après son décès, les forces de sécurité ont fait appeler sa famille pour venir récupérer son corps à l'hôpital en imposant l'interdiction de filmer son corps et en maintenant un contrôle strict durant toute la cérémonie de funérailles jusqu'à l'enterrement.



Pratique de torture systématique dans les prisons au Vietnam. Source : montagnard-foundation.org

Sixième cas : démantèlement de l'Eglise Tara Puor des Ede

La plupart des montagnards sont des fidèles de l'Eglise protestante. Mais les autorités communistes vietnamiennes ont interdit les pratiques religieuses sur les Hauts-Plateaux du Centre. Les autorités ont cherché à réprimer, et démanteler l'Eglise protestante depuis 1975 jusqu'à maintenant. L'église au centre de Ban Me Thuoc a été détruite par les autorités, les pasteurs et les missionnaires ont été arrêtés et emprisonnés.

Le cas le plus récent est celui de l'église protestante du village Buon Tara Puor. Le missionnaire Y Soai (responsable de la Jeunesse de l'Eglise) a été arrêté par les forces de sécurité depuis le 19/9/2002 jusqu'en mars 2003. Pendant la période de détention du missionnaire Y Soai, l'Eglise Tara Puor a été démantelée, les écrits saints et les biens de l'Eglise confisqués. D'après le missionnaire Y Soai : "Cette méthode de répression ne vise pas uniquement l'Eglise Tara Puor, mais également l'ensemble des Eglises dans toute la région."

Septième cas : Répression des manifestations des minorités ethniques sur les Hauts-Plateaux du Centre

Le 14/8/2008, plus de 8000 personnes de la minorité ethnique de Jarai, commune de Lgia To du district Chu Sê, Gia Lai, les plus nombreux sont à la Uor, Cu Drang, la Sion, R'Sai, buon K'Nut, de la Commune K'rông Pak avec quelque 7000 personnes, et plus de 1000 personnes de la minorité Ede des communes Duc Co, Cu Sê, la Grai, Dak Doa, Gia Le, Ayumpa, Phu Thien, province de Gia Rai, commune Hleo, K'Rông Pawk, K'Rông A Nang, Lac, K'Rông Nô, province de Dak Lak, les districts de Plei Rac, Sa Thay, Honrobang, province de Kontum Buon-Tieu, Buon E-Nao, Chu M'Ngal, E'l Leo, province de Dak Lak se sont rassemblés pour

manifestent pacifiquement pour exiger la libération de 350 personnes des minorités ethniques qui ont été emprisonnées en 2001 et en 2004 et la restitution des maisons, rizières, terres qui ont été confisquées par les autorités vietnamiennes et le respect des libertés religieuses. Ces 350 personnes sont en train de dépérir en prison comme M. Siu Lul, un responsable de l'Eglise catholique d'origine des minorités ethniques qui est décédé dans les prisons communistes, après de nombreux mois de souffrances, de privations, et de tortures. M. Siu Lul, âgé de 62 ans, domicilié dans le district de Chu Sê, province de Gia Lai, sur les Hauts-Plateaux du Centre, a été transféré au Nord dans la prison de Ha Nam depuis 2004.

Les autorités vietnamiennes ont envoyé 1500 troupes de l'Armée Populaire, les forces de police 113, les forces de police mobile, des hommes de main de gangs déguisés dirigés par le Service Secret TC2, les forces de sécurité locales dirigées par le Commandant Nong Van Luu ont réprimé sévèrement les manifestants. Ils ont utilisé des matraques et des fouets électriques (fournis par la France) pour réprimer sauvagement les femmes et enfants, plusieurs personnes ont été blessées et un certain nombre d'autres décédées.

Plusieurs personnes des minorités ethniques ont dû fuir dans les zones montagneuses ou au Cambodge.

Huitième cas : La minorité ethnique H'Mong

Ces dernières années, plusieurs dizaines de milliers de personnes des minorités ethniques H'mong, fidèles de l'Eglise protestante, habitants des provinces de Lai Chau, Lao Cai, Ha Giang, et Tuyen Quang ont dû fuir vers les provinces du Sud ou dans les zones montagneuses à cause des poursuites et arrestations pour pratiques religieuses. Un certain nombre ont été arrêtés ou détenus dans les camps de travaux forcés. Plusieurs réunions familiales ont été annulées par la force et des églises fermées.

Selon des témoins, les fonctionnaires ont frappé à mort M. Giang Thanh Phia à Lai Chau, à cause de son inébranlable engagement religieux. Le fils de M. Giang Thanh Phia, âgé de 10 ans, a été également torturé jusqu'à la mort pour avoir refusé d'avouer le lieu de refuge de son père.

En novembre 2003, les forces de sécurité ont arrêté le dirigeant de la minorité ethnique H'Mong, M. Ma Van Bay à Binh Phuoc et l'ont emmené à Ha Giang. M. Ma Van Bay, né à Ha Tay, qui a traduit la Bible en H'mong, a dû fuir au Sud-Vietnam pour éviter d'être arrêté par les forces de sécurité communistes vietnamiennes.

Neuvième cas : la situation de Kpa Kloh

Kpa Kloh, né le 12/06/1966, domicilié au village de Ploi, commune de Hmong, district de Cu Se, province de Gia Lai, a été arrêté par les forces de sécurité le 12/10/2004. Il a été transféré à la prison provinciale de Phu Yen. Kpa Kloh, a subi fréquemment des tortures. Les forces de sécurité ont utilisé des bâtons pour frapper Kpa Kloh et

donné des coups de pied avec des chaussures aux semelles en fer.

Le 8/7/2007, les forces de sécurité ont utilisé des bâtons pour frapper Kpa Kloh à la tête provoquant son évanouissement et des saignements aux oreilles, au nez et à la bouche. Le 10/12/2007 et le 09/02/2008, les forces de sécurité ont continué à torturer Kpa Kloh. Kpa Kloh est décédé le 10/02/2008 après de multiples tortures de la part des forces de sécurité de la prison provinciale de Phu Yen, laissant sa femme R'Mah H'ne et ses six jeunes enfants.

Dixième cas : Minorité ethnique de Jarai

A) Le 30/07/2008, les forces de sécurité communistes vietnamiennes du district Dak Doa, province de Gia Lai ont arrêté 4 membres de l'Eglise de la Minorité ethnique Degar :

- 1- Noh, né en 1957, domicilié au village Loi Bel Dor 1, commune de Golar, Dak Doa, province de Gia Lai
- 2- Yu, né en 1937, domicilié au village Ploi Brel Dor 2, commune de Golar, Dak Doa, province de Gia Lai
- 3- Yuh, né en 1962, domicilié au village Ploi Brel Dor 2, commune de Golar, Dak Doa, province de Gia Lai
- 4- Amlinh, né en 1938, domicilié au village Ploi Tuoh Ktu, commune de Golar, Dak Doa, province de Gia Lai

Yu, Yuh et Amlinh ont été libérés le 17/08/2008. Noh est toujours emprisonné. Durant l'interrogatoire du 20/08/2008, les forces de sécurité ont cherché à savoir les raisons de l'organisation d'une réunion au domicile de Amlinh. Noh a déclaré aux forces de sécurité que les membres de l'Eglise et lui-même priaient pour M. Kok Ksor et pendant la rencontre avec les membres du Parlement Européen, M. Kor Ksor a pu convaincre le Parlement Européen d'apporter son soutien à leur lutte pour le droit de l'homme. Les forces de sécurité n'ont pas pu justifier les raisons de l'arrestation de M. Noh.

B) Le 3/08/2008, les forces de sécurité communistes vietnamiennes ont interrogé les 4 membres de l'Eglise protestante Degar, domiciliés au village Ploi Bang, commune de la Chia, district de la Grai, province de Gia Lai sur les activités de l'Eglise. Les 4 personnes qui ont été interrogées sont :

- 1) Puih Kui, né en 1989
- 2) Rmah H'Di, né en 1964
- 3) Rmah H'En, né en 1963
- 4) Puih Henh, né en 1968

C) Le 30/08/2008, environ 30 éléments des forces de sécurité ont encerclé le village de Cuor Knia, district de Buon Don, province de Dak Lak et ont arrêté 3 hommes de la minorité ethnique :

(extraits de la plainte récemment déposée à l'O.N.U. par 39 organisations vietnamiennes dont six du Vietnam)